

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

INGENICO

(Eurolist)

Par courrier du 14 février 2008, la société HBOS plc (The Mound, Edinburgh EH1 1YZ, Royaume-Uni), agissant pour le compte des sociétés Insight Management (Global) Limited (1) ("Insight") et CMI Asset Management (Luxembourg) S.A., a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 février 2008, par suite d'une acquisition d'actions INGENICO sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société INGENICO et détenir, pour le compte desdites sociétés, 1 929 857 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,86% du capital et 5,04% des droits de vote de cette société (2).

HBOS plc a précisé :

« Les actions et droits de vote qui font l'objet des déclarations du groupe HBOS sont détenues, dans des fonds d'investissement ou des mandats discrétionnaires, par d'une part Insight et d'autre part par diverses entités du groupe fournissant des services de gestion pour le compte de tiers. Ces entités agissent de manière indépendante (en ce sens qu'elles demeurent libres de leur décision de vote en dernier ressort) mais sont néanmoins conseillées par Insight ».

(1) Insight contrôlée par HBOS plc, est une société de gestion située au Royaume-Uni qui fournit des services de gestion pour compte de tiers et de conseil en investissement. Insight ne détient pas pour son propre compte les actions des sociétés dans lesquelles elle investit.

(2) Sur la base d'un capital composé de 32 930 070 actions représentant 38 302 598 droits de vote.